



22 ans !

Le 21 février 2009, cela fera 22 ans que
GEORGES CIPRIANI est incarcéré !

C'est en effet en février 1987 qu'il fut arrêté, avant d'être condamné à perpétuité pour des actions armées revendiquées par son organisation, Action Directe.

Aujourd'hui, Georges Cipriani se trouve encore derrière les hauts murs de la Centrale d'Ensisheim, **alors même qu'il est libérable depuis 4 ans**, puisque la peine de sûreté de 18 ans assortie à sa condamnation s'est terminée en 2005.

En novembre 2007, il déposait une nouvelle demande de libération conditionnelle et la décision aurait dû lui être signifiée dans les six mois, soit au plus tard en mai 2008. Cette procédure fut remise en cause par la nouvelle loi Dati, dite « **sur la rétention de sûreté** ». Bien que partiellement censurées par le Conseil constitutionnel, certaines dispositions de la loi Dati allaient s'appliquer de manière rétroactive à tous les condamnés à plus de 15 ans de détention, avant même la publication des décrets d'application d'une loi adoptée dans la précipitation.

Présentée à l'opinion publique comme protégeant la société de criminels multirécidivistes, notamment de psychopathes sexuels, cette nouvelle loi sécuritaire permet de maintenir en prison des militants révolutionnaires libérables, **laissant à penser que leur engagement politique et la solidarité qui les a animés peuvent relever d'une pathologie mentale**. Elle complique encore et rallonge les procédures déjà très restrictives de la justice « antiterroriste », de la justice d'exception que les militants d'Action Directe ont toujours connue depuis leur incarcération.

En juin-juillet de l'an dernier, Georges Cipriani fut ainsi transféré au Centre national d'observation (CNO) de la prison de Fresnes, où pendant six semaines il fut soumis dans des conditions éprouvantes aux examens multiples d'« experts » prétendant mesurer une « dangerosité particulière » (une notion floue nullement définie dans les textes).

La Commission pluridisciplinaire des mesures de sûreté avait soi-disant deux mois pour rendre son rapport. Son dossier aurait donc dû être examiné le 5 septembre : il ne l'a pas été.

Une procédure bloquée par l'administration ou retardée illégalement, **et Georges Cipriani aura ainsi subi une année supplémentaire en prison** et ne sait toujours pas quand sa demande sera jugée. Pourtant, son dossier répond à toutes les exigences d'une décision favorable et aurait déjà dû lui permettre d'obtenir un aménagement de peine, sous la forme d'un placement en semi-liberté.

Rien, aujourd'hui, ne justifie qu'il reste enfermé, si ce n'est l'arbitraire de l'État et son acharnement revancharde.

Régis Schleicher se trouve dans la même situation, après, lui, plus de 25 ans de prison.

Jean-Marc Rouillan, réincarcéré le 4 octobre dernier sous un prétexte infondé en droit, après 10 mois de semi-liberté, a vu sa demande de libération conditionnelle examinée en visioconférence le 19 janvier. Le Parquet s'est prononcé pour le rejet de cette libération, ce qui amènerait Jean-Marc Rouillan à rester jusqu'à deux années de plus en prison.

Nathalie Ménigon, la première et la seule parmi les militants d'Action Directe, a enfin obtenu la liberté conditionnelle depuis le 2 août dernier, après une année de semi-liberté. Elle devra pendant 5 ans satisfaire à toutes les exigences de contrôle qu'impose cette libération conditionnelle.

Et souvenons-nous de *Joëlle Aubron*, morte en suspension de peine le 1er mars 2006, d'un cancer détecté trop tard en prison, qui consacra ses dernières forces à la lutte pour la libération de ses camarades, et celle de *Georges Ibrahim Abdallah*, militant révolutionnaire libanais, emprisonné en France depuis 25 ans.

Pour manifester cette année encore notre solidarité et exiger la liberté pour Georges Cipriani, et tous les prisonniers révolutionnaires, nous serons présents au

RASSEMBLEMENT INTERNATIONAL samedi 21 février, à 15 heures
devant la maison centrale d'Ensisheim (rue Jacques-Balde, Ensisheim, Haut-Rhin)

Collectif "Ne laissons pas faire !"

nlpf@samizdat.net – <http://nlpf.samizdat.net>